

Collège Belgique
4 octobre 2018

Partie I : Considérations théoriques

Jean Leclercq

Collège Belgique
4 octobre 2018

Partie II : La circoncision

Jean Leclercq

Circonstances de l'Avis

« Le Comité d'éthique d'HIS a été amené à discuter de la pratique hospitalière de la circoncision. Je vous transmets quelques notes extraites du procès-verbal de notre réunion du 07.01.2014 : 'Il s'agit d'un geste chirurgical, relativement bénin mais irréversible, fait dans un but non médical. Le terme mutilation sexuelle s'impose, sans que l'on s'accorde sur le fait de savoir si celui-ci est adéquat. Sa nature n'est pas la même dans les différentes religions. Elle est essentielle, obligatoire et pratiquée à 8 jours de vie dans le judaïsme. Elle est non contraignante et plus tardive dans l'islam. Elle est également pratiquée dans des populations non religieuses, à visée soit hygiéniste (USA et Europe) ou de santé publique (prévention de la propagation du SIDA). Dans les communautés juives et musulmanes, des mouvements de résistance à cette pratique se développent. Est-il légitime que cette mutilation soit autorisée en Belgique ? Le débat doit certes être posé mais pas uniquement à notre comité d'éthique. »

- *La question est de savoir s'il faut « cautionner cette 'mutilation' en la pratiquant à l'hôpital ».*
- *Il y a plus de 25.000 circoncisions hospitalières par an, en Belgique.*
- *Leur nombre est en hausse mais ceci uniquement en conséquence de l'augmentation du nombre des naissances.*

Les circoncisions: chiffres

1/ Nombre de circoncision, annuellement (chiffres fournis par l'INAMI)⁴²

Année	1994	1999	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014
Patients ambulants			15 151	16 843	18 240	21 104	22 831	24 749	24 685
Patients hospitalisés			2 643	2 029	1 613	1 455	1 282	1 224	1 013
Total	13 786	15 336	17 794	18 872	19 853	22 559	24 113	25 973	25 698

Les dépenses engagées

2/ Dépenses relatives aux circoncisions, annuellement et en milliers d'EUR (chiffres fournis par l'INAMI)⁴³

Année	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014
Patients ambulants	1.279	1.482	1.641	1.962	2.234	2.481	2.547
Patients hospitalisés	193	150	120	110	104	100	82
Total	1.472	1.632	1.761	2.072	2.338	2.581	2.629

Circoncisions par âge

3/ Circoncisions par classes d'âge (chiffres fournis par l'INAMI)⁴⁴

Classes d'âge	Patients ambulants	Patients hospitalisés	Total
0-4	14.362	212	14.574
5-9	4.122	64	4.186
10-14	1.231	30	1.261
15 et plus	4.970	707	5.677
Total	24.685	1.013	25.698

La formulation des questions

- Est-il éthiquement admissible de procéder à une circoncision en dehors de toute indication médicale ?
- Est-il éthiquement admissible qu'une circoncision en dehors de toute indication médicale soit pratiquée par un médecin et en milieu hospitalier ?
- Est-il éthiquement admissible que cette intervention soit à charge de la sécurité sociale ?
- Est-il éthiquement admissible que la loi traite différemment la circoncision masculine de la circoncision féminine ?

Circoncision et populations

La circoncision est répandue dans tous les continents:

- Les aborigènes d'Australie
- Inde et Indonésie
- Tribus africaines
- Indiens d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud
- Égypte pharaonique dès 2300 à 2200 avant notre ère, par des hiéroglyphes et des représentations picturales sur des murs de temples
- Dans l'Antiquité par tous les peuples du Moyen Orient à l'exception des Philistins, « peuple de la mer ».
- Les Grecs et les Romains la considéraient comme une mutilation.

Circoncision et « religions »

- La religion juive
- Les chrétiens
- Les coptes
- La religion musulmane
- Les populations animistes

Des effets positifs à la pratique ?

- La prévention des infections urinaires
- La prévention d'infections sexuellement transmissibles (IST) telles que le Human Papilloma Virus (HPV)
- La prévention du cancer du pénis
- La prévention de la contamination par le HIV (SIDA)
- La prévention du cancer de la prostate

Pays-Bas

- La circoncision n'est pas interdite mais n'est pas remboursée par la sécurité sociale si elle est effectuée pour des raisons religieuses. Certains centres médicaux privés se sont spécialisés dans cette pratique, sous anesthésie locale (coût 300-400 euros).

France

La circoncision n'est pas interdite par la loi mais le coût est entièrement à charge de la famille ou couvert par une assurance privée.

Le Conseil d'Etat, dans son rapport annuel de 2004 consacré à la laïcité, la qualifie de « pratique religieuse dépourvue de tout fondement légal mais néanmoins “admise” ».

Allemagne

Le tribunal d'arrondissement de Cologne a, le 7 mai 2012, jugé que le corps d'un enfant est «modifié de manière irréparable par la circoncision (...) Cette modification est contraire à l'intérêt de l'enfant, qui doit pouvoir décider plus tard par lui-même des conséquences de son appartenance religieuse ».

Le tribunal a considéré que les droits des parents ne sont pas bafoués en matière d'éducation s'ils attendent que l'enfant soit en mesure de décider d'une circoncision comme « signe visible d'appartenance à l'islam » ;

Il a cependant exonéré de toute faute le médecin qui avait pratiqué cette circoncision sur un enfant de quatre ans, à la demande de ses parents, considérant qu'il y avait 'erreur invincible'.

A la suite de cette décision, l'Allemagne a légalisé la circoncision de sorte que, dans ce pays, elle peut désormais être pratiquée sur un enfant mâle dans les six premiers mois après la naissance par une personne désignée et formée à cet effet (par exemple un religieux), sans intervention financière de l'autorité publique.

Reformulation des questions

- Est-il éthiquement admissible de procéder à une circoncision en dehors de toute indication médicale ?
- Est-il éthiquement admissible qu'une circoncision en dehors de toute indication médicale soit pratiquée par un médecin et en milieu hospitalier ?
- Est-il éthiquement admissible que cette intervention soit à charge de la sécurité sociale ?
- Est-il éthiquement admissible que la loi traite différemment la circoncision masculine de la circoncision féminine ?

- Question 1

- Question 2

Question 3

Est-il éthiquement admissible que cette intervention soit à charge de la sécurité sociale?

- Tous les membres du Comité s'accordent pour affirmer que la charge financière de la circoncision non médicale ne doit pas incomber à l'ensemble des citoyens.

Question 4

Ils considèrent aussi que, si les deux pratiques relèvent sans doute de la symbolique du passage, la première est clairement religieuse, tandis que la seconde est aussi, et peut-être d'abord, une forme de répression exercée sur la condition féminine en tant qu'elle vise à châtrer la femme d'une partie du plaisir sexuel.

La circoncision n'est nullement une agression dirigée contre la virilité ; l'excision s'en prend directement à la féminité elle-même.

Recommandations

- Le Comité consultatif de bioéthique ne recommande pas de modification législative.

Recommandations

Tous les membres du Comité s'accordent pour affirmer que la charge financière de la circoncision non médicale ne doit pas incomber à l'ensemble des citoyens.

Recommandations

Le Comité propose, à l'unanimité, de réfléchir à surmonter les controverses en encourageant l'évolution des pratiques vers la seule symbolique, de sorte que les rites continuent à se réaliser, mais sans inscription dans la chair de l'enfant.

Ainsi, toutes les sensibilités religieuses seraient respectées sans qu'il soit porté atteinte à l'intégrité physique de quiconque.